

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du SAMEDI 5 MARS 2011

QUESTION N° 23

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011



LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 rend obligatoire « l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires » dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Les hypothèses de préparation budgétaire restent fidèles aux trois grands principes de la majorité municipale : pas d'augmentation des impôts, pas d'endettement et maintien de l'effort d'investissement. C'est sur la base de ces trois principes fondamentaux que nous préparons le projet de budget pour 2011 dont les principales orientations vous sont présentées dans ce rapport.

L'exercice budgétaire 2011 est un exercice atypique. Il correspond à la première année d'application de la réforme fiscale, initiée dans la loi de finances pour 2010, marquée principalement par la suppression de la taxe professionnelle. Il intègre également les conséquences financières de l'adhésion de la Ville à la Communauté d'Agglomération Seine-Défense (C.A.S.D.) depuis le 1^{er} janvier.

La création d'un nouvel impôt, la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.), complique la notification des bases qui ne devrait, cette année, intervenir qu'au terme du 1^{er} trimestre. C'est pourquoi, les collectivités et structures intercommunales ont jusqu'au 30 avril pour adopter leur budget.

Avant de développer les orientations budgétaires du BP 2011, le présent rapport dresse un bilan de la situation financière de la Ville.

I) La situation financière de la Ville

En 2010, La Ville a investi pour plus de 64 M€ de dépenses d'équipement pour améliorer le cadre de Vie des Putéoliens. La commune a ainsi participé, à son niveau, au plan de relance de l'économie.

A) L'analyse rétrospective de la situation financière.

Au cours de ces dernières années, l'analyse des comptes administratifs met en évidence une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Les charges à caractère général sont passées de 47,4 M€ à 48,8 M€ de 2006 à 2010, soit une augmentation limitée à 2,86 % sur les quatre exercices alors que les activités se sont développées (ouverture notamment de la Médiathèque et du Palais des sports).

Les dépenses de personnel ont évolué de l'ordre de 2 % par an sur l'ensemble de la période. Ce résultat est une performance. L'effet conjugué du Glissement Vieillesse Technicité, qui correspond aux avancements liés à l'ancienneté, et de l'augmentation du point d'indice fait qu'il est théoriquement difficile de contenir les dépenses de personnel à un rythme d'évolution inférieur à 3 %. Le montant des dépenses de personnel était de 57,2 M€ en 2006 et il est de 61,9 M€ en 2010.

Le fonds de solidarité régionale est le poste budgétaire qui a évolué le plus rapidement, + 14 % sur la période.

Dans le même temps, les recettes courantes ont augmenté à un rythme plus soutenu que les dépenses. Loin de subir un effet de ciseaux, la Ville a vu son résultat d'exploitation s'accroître. Ce résultat a été atteint sans majoration des taux fiscaux sur les quatre dernières années, à l'exception d'une majoration de la taxe foncière sur le seul exercice 2009.

Rubrique	2006	2007	2008	2009	2010	Var (en %)
Charges à caractère général	47 424 144	47 078 993	48 598 947	45 576 043	48 779 414	2,86%
Charges de personnel et frais assimilés	57 202 093	57 916 440	59 805 878	61 374 993	61 881 361	8,18%
Autres charges de gestion courante (Syelom, Defacto, subv.)	11 080 997	9 165 512	10 989 278	10 719 652	11 865 089	7,08%
Atténuation de produits (F.S.R.I.F.)	15 813 069	17 615 132	17 625 454	17 217 925	18 052 547	14,16%
Total charges d'exploitation	131 520 303	131 776 076	137 019 557	134 888 613	140 578 411	6,89%
Produit des services et du domaine	9 874 408	11 351 208	11 903 256	12 488 130	13 838 949	40,15%
Impôts et taxes	87 553 939	83 327 318	91 413 657	91 717 589	93 401 810	6,68%
Dotations, subventions et participations	46 135 590	45 982 100	48 395 563	46 541 070	48 545 242	5,22%
Autres produits de gestion courante	2 381 147	2 305 675	2 639 035	2 714 966	2 577 963	8,27%
Atténuation de charges	319 432	440 272	482 600	569 103	440 061	37,76%
Total produits d'exploitation	146 264 517	143 406 572	154 834 111	154 030 858	158 804 025	8,57%
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 744 213	11 630 497	17 814 554	19 142 245	18 225 614	23,61%

B) Un budget primitif 2011 à mettre en parallèle avec la réalisation du budget 2010.

Comme chaque année, la ville présentera le compte administratif avec le budget primitif. La reprise de l'excédent de l'exercice écoulé peut ainsi se faire dès le vote du budget primitif sans qu'il ne soit besoin d'attendre le vote d'un budget supplémentaire.

En outre, cette procédure permet d'ajuster le projet de budget avec le réalisé constaté l'exercice précédent. Le compte administratif 2010 n'est, à ce jour, pas définitivement arrêté mais suffisamment avancé pour avoir une idée précise de l'excédent et des taux de réalisation par section.

Le montant de l'excédent 2010 devrait être proche de 23,9 M.€. Il sera intégralement affecté à la section d'investissement du budget primitif 2011.

L'excédent est la conséquence des taux de réalisation. Le taux d'exécution du budget principal 2010 est, en dépenses réelles de fonctionnement de 95 % et de 70 % en investissement. En recettes, le taux d'exécution est de 102 % en fonctionnement et de 93 % en investissement.

Les taux d'exécution budgétaire des chapitres budgétaires des dépenses et recettes de gestion courante se détaillent par principaux chapitres budgétaires de la façon suivante :

	Budget primitif 2010	Montant total des ouvertures de crédits 2010	Réalisé 2010	% de réalisation	
Dépenses de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	52 881 659	52 631 659	48 779 414	93%
012	Charges de personnel	63 521 194	62 521 194	61 881 361	99%
014	Atténuations de produits (F.S.R.I.F.)	18 101 000	18 101 000	18 052 547	100%
65	Autres charges de gestion courante (Syelom, Defacto, subv.)	12 800 159	12 800 159	11 865 089	93%
Recettes de fonctionnement					
70	Produits des services et du domaine	12 851 820	12 851 820	13 838 949	108%
73	Impôts et taxes	93 659 481	92 259 481	93 401 810	101%
74	Dotations et participations	47 650 931	47 650 931	48 545 242	102%
75	Autres produits de gestion courante	2 734 220	2 734 220	2 577 963	94%

II) La mise en perspective du budget primitif 2011.

La création de la communauté d'agglomération entraîne une diminution en volume des dépenses et recettes réelles de fonctionnement sans modifier le montant de l'autofinancement brut qui reste globalement stable.

A) Les dépenses de fonctionnement.

Suite à la création de la communauté d'agglomération Seine-Défense (C.A.S.D.), certaines dépenses n'apparaîtront plus dans le budget de la Ville. Il s'agit :

- du deuxième fonds du F.S.R.I.F (12 M€),
- de la participation de la Ville aux dépenses de De Facto (2,1 M€),
- de la participation de la Ville au traitement des ordures ménagères assuré par le SYELOM / SYCTOM, compétence d'intérêt communautaire (2,1 M€).

1 Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste budgétaire en volume de la section de fonctionnement. Elles devraient rester stables par rapport au B.P. 2010 sans qu'il ne soit procédé en 2011 à des transferts de personnel à destination de la Communauté d'Agglomération. Le chapitre budgétaire 012, dédié aux dépenses de personnel, est ainsi estimé à 63,5 M€.

Un important programme de formation sera organisé en 2011. En 2010, 2 265 journées de formations ont été suivies par les agents communaux.

2 Le fonds de solidarité régionale d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.).

Sur les quatre dernières années, le F.S.R.I.F. est stabilisé à un niveau proche de 18 M€. Ce résultat est la conséquence d'une faible évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville sur les derniers exercices. La création de la Communauté d'Agglomération permet à la Ville de ne plus contribuer au second fonds du F.S.R.I.F. (12 M€), qui est pris en charge par la communauté d'agglomération. La contribution directe de la Ville au F.S.R.I.F. n'est ainsi plus que de 6 M€.

3 Subventions.

La subvention en faveur du C.C.A.S. devrait s'élever à 4 M€, soit une évolution de + 8 % par rapport au montant réalisé en 2010.

Comme en 2009 et en 2010, la subvention en faveur de l'O.P.H. sera inscrite en totalité en section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement subventionnées à hauteur de 70 %. La subvention devrait s'élever à 2,5 M€. Les fonds propres de l'O.P.H. permettent d'autofinancer une partie des dépenses d'équipement prévues en 2011.

B) Les recettes de fonctionnement.

A partir de l'exercice 2011 et suite à la création de l'agglomération Seine-Défense, la structure de la section de fonctionnement est sensiblement modifiée. Les modifications concernent :

- L'encaissement d'une allocation de compensation (A.C.) en provenance du budget de la Communauté d'Agglomération. L'allocation de compensation correspond au reversement des recettes transférées après déduction du montant des charges transférées,
- La part salaires de la D.G.F. est transférée au budget de l'agglomération,
- La Contribution Economique Territoriale (C.E.T.), qui remplace la taxe professionnelle, sera inscrite au budget de l'agglomération comme le produit de la taxe de séjour.

1. La fiscalité directe et indirecte.

La ville est à ce jour dans l'attente de la notification officielle des bases fiscales qui devrait intervenir au cours du mois de mars. A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution des recettes fiscales est estimée à + 2 %.

A compter de l'exercice 2011, le Conseil Municipal décidera des taux pour trois impôts locaux : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti. Cette année encore les taux communaux n'augmenteront pas.

La ville possède le taux de T.E.O.M. le plus faible du département et celui-ci suffit à équilibrer les dépenses du service. En 2011, une partie de la taxe sera transférée à l'agglomération pour compenser le transfert du traitement des déchets ménagers. La politique fiscale de la T.E.O.M. dépendra de la notification des bases. Le futur taux de la T.E.O.M. n'est donc pas arrêté à ce jour.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est estimée à 4,5 M€ de recettes contre 3,1 M€ perçus en 2010. Cette recette fiscale indirecte est difficilement estimable par les services de la commune et dépend du marché immobilier.

2. Le produit des services publics locaux.

Les effets de la crise économique étant toujours présents, l'équipe municipale, dans son objectif de sauvegarder au maximum le pouvoir d'achat des administrés, souhaite maintenir une faible évolution tarifaire pour les activités proposées aux administrés.

C) Les dépenses de la section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement sont votées en AP/CP ce qui accroît la transparence financière avec la présentation d'annexes budgétaires spécifiques.

1. Les opérations pluriannuelles votées en AP/CP.

Les principales opérations d'investissement votées en cours :

- Deuxième O.P.A.H. du centre ville,
- Restaurant municipal au Palais des congrès,
- Parc de stationnement rue Eichenberger,
- ZAC des Bergères,
- Création d'un nouveau conservatoire municipal,
- Réhabilitation du bâtiment des colonies à la Falaise,
- Agrandissement du Naturoscope sur l'île de Puteaux,
- Rénovation du hall des sports,
- Rénovation et aménagement de voirie (avec notamment la poursuite du programme de rénovation des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des rues Cartault, Félix Pyat, Arago, Lucien Voilin, Volta et Ampère).

Une nouvelle AP/CP est inscrite dans le projet de budget : Le parking du conservatoire. L'autorisation de programme est estimée à 7,7 M€.

De nouvelles autorisations de programme sont susceptibles d'être proposées à l'occasion du vote du budget primitif ou en cours d'exercice.

2. Dépenses d'équipement sur l'exercice.

De nombreuses opérations seront réalisées tout au long de l'année et totalement financées sur le seul exercice budgétaire de 2011, il s'agit en particulier :

Dans le domaine scolaire, des travaux importants continueront d'être effectués dans les écoles de plusieurs groupes scolaires (et notamment un ravalement du groupe scolaire des deux coupoles et un changement des fenêtres et un ravalement de l'école Petitot) dans le cadre du programme de remise à niveau des équipements scolaires.

Dans le domaine de la culture :

- Agrandissement de la halte culturelle Bellini,
- Création d'un lieu d'exposition pour les véhicules De Dion Bouton.

Dans le domaine de la santé :

- Aménagement du 5^{ème} étage du Centre Médical Dolto (accueil de jour pour les malades souffrant d'Alzheimer et mise en place d'une unité de soutien psychologique pour les adolescents souffrant notamment de boulimie et d'anorexie),
- Création d'un jardin à l'emplacement de l'ancien Centre Médical.

Dans le domaine sportif (en plus des opérations pluriannuelles programmées) :

- Installation de gazons synthétiques sur les terrains de football et de rugby sur l'île de Puteaux,
- Réalisation d'un vestiaire au niveau des terrains concédés à la Ville par le centre interdépartemental.

Dans le domaine de l'environnement :

- Création d'espaces verts rue Gerhard, Paul Bert et rue Roque de Fillol,
- Poursuite du fleurissement et de l'embellissement du cadre de vie des puteoliens.

Dans le domaine de la voirie (en plus du programme évoqué dans le cadre de l'AP/CP de rénovation de voirie) : Aménagement de la déchetterie rue des Bas Rogers.

Dans le domaine de l'urbanisme :

- Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) énergétique,
- Dépenses d'investissement dans le cadre de la tranche 1 du FISAC : rénovation de devantures et mise en accessibilité des espaces de vente aux personnes à mobilité réduite.

D) Les recettes de la section d'investissement.

Les recettes de la section d'investissement sont principalement composées du report de l'excédent du compte administratif 2010, de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, des cessions d'immobilisation et du F.C.T.V.A..

L'autofinancement brut, ou épargne brute, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Le gain budgétaire réalisé sur la section de fonctionnement devrait être de l'ordre de 15 M€.

En 2011, le budget intégrera une recette exceptionnelle liée à la cession du stade des Bouvets pour 11 M€.

S'agissant du F.C.T.V.A., son montant est estimé à 5,3 M€ en 2011. Il correspond à 15 % des dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice n-2.

**Le programme d'investissement est intégralement autofinancé.
L'endettement par habitant restera de zéro euro.**

III) Les budgets annexes.

A ce jour, la Ville dispose de deux budgets annexes, le budget annexe du restaurant municipal et le budget annexe d'assainissement.

1. Le budget annexe du restaurant administratif.

Le budget annexe du restaurant municipal est un budget annexe M14 assujetti à la T.V.A.. Il est équilibré avec le produit des ventes de tickets et par une subvention d'équilibre. 210 repas sont servis en moyenne chaque jour. Au cours de l'année 2011, le restaurant municipal actuellement en mairie sera transféré au Palais des congrès.

2. Le budget annexe d'assainissement.

L'assainissement est une des compétences optionnelles retenue lors de la création de la communauté d'agglomération Seine-Défense. En conséquence, il n'y aura plus de budget annexe d'assainissement géré par la Ville. La Délégation de service public, en vigueur depuis le 21 juin 2007 jusqu'au 31 décembre 2018, a été transférée de droit à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2011.

*
* * *

Le projet de budget 2011 qui vous sera présenté en avril marquera une nouvelle étape dans l'histoire de la Ville. Il correspond à la première année d'existence de la communauté d'agglomération, laquelle perçoit depuis le 1^{er} janvier 2011, la fiscalité professionnelle et une partie de la D.G.F.

Au cours des deux prochaines années, les compétences d'intérêts communautaires seront définies et des dépenses du budget Ville transférées en conséquence au budget de la Communauté d'agglomération. L'indispensable mutualisation des moyens dans cette conjoncture de raréfaction des ressources sera alors envisageable.

Dans un contexte d'incertitudes, avec une réforme de la péréquation attendue en 2012, le projet de budget en cours d'élaboration est un budget prudent qui vise à sauvegarder les marges de manœuvre de la Ville en 2011 et les années suivantes. Il n'en reste pas moins un budget volontaire, respectueux des grands principes budgétaires de la majorité : haut niveau d'équipement, une dette par habitant nulle, une politique fiscale et tarifaire soucieuse du pouvoir d'achat de ses administrés.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et notamment son article 11,

Vu les instructions budgétaires et comptables et budgétaire M14 et M4,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois qui précède l'examen de celui-ci,

DELIBERE

Article unique : Prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2011 du budget principal et du budget annexe.